

Procès-verbal

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le

16 décembre
2014

Présences : Maryline Gagné,
Bernadette Bender,
Marie-Josée Guérin,
Stéphanie Benoit,
Stéphanie Le Goff,
Nadia Ménard,
Marie-Claude Guérin,
Pascal Côté,
Éric Gagnon,
Claude Brassard,

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

2. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté et le Varia demeure ouvert.

3. Présentation des participants

Marilyne Gagné, Représentante municipale
Bernadette Bender, Propriétaire Domaine des Dunes
Marie-Josée Guérin, Propriétaire de l'Auberge de la Ste-Paix
Stéphanie Benoit, Citoyenne de Tadoussac
Stéphanie Le Goff, Citoyenne de Tadoussac
Nadia Ménard, Citoyenne de Tadoussac
Marie-Claude Guérin, Directrice générale de la municipalité de Tadoussac
Pascal Côté, directeur de l'Observatoire des oiseaux
Éric Gagnon, Représentant municipal
Claude Brassard, Responsable du dossier

4. Définition, rôles et mandats du Comité consultatif

(Voir document en annexe)

16 décembre
2014

Procès-verbal
Rencontre du Comité consultatif
Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes
Mardi le

6. Discussion libre

Il est demandé que les documents suivants soient envoyés à tous les membres du Comité de consultation :

- Définitions et mandats du Comité consultatif
- Projet de la SEPAQ
- Mémoire de la municipalité de Tadoussac
- Rapport des audiences publiques
- PV des rencontres de 2013 et 2014
- Carte du territoire visé
- Projet de Virginie Lamontagne (Promoteur)

7. Planification d'une rencontre de travail

Il est proposé qu'une rencontre soit convoquée en présence des responsables du ministère de la Faune, des Forêt et des Parcs du Québec, dans la semaine du 12 janvier 2015.

8. Varia

- Projet de Virginie Lamontagne (Voir document en annexe)

9. Levée de la rencontre

Comité consultatif

Dossier SEPAQ/Secteur des Dunes

Définition

Le conseil municipal a la responsabilité de mener à bien différents dossiers avant leur présentation aux séances publiques du conseil municipal.

Pour le seconder, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs. Ceux-ci font des recommandations ou des analyses sur un sujet quelconque.

Le conseil nomme autant de membres qu'il le désire. La création de ces comités consultatifs et la nomination des membres se fait par résolution. Les membres sont des élus et des citoyens.

Ces comités consultatifs n'ont aucun pouvoir de décision. Seules des demandes ou des recommandations peuvent être formulées. Celles-ci ne peuvent être exécutées sans leur adoption par le conseil municipal.

Par ailleurs, certains conseillers peuvent être nommés délégués à un champ d'activités définis pour analyser et approfondir certaines questions ou enjeux et recommander des solutions au conseil municipal.

Rôle d'un comité consultatif

Les comités consultatifs étudient les questions touchant leur domaine respectif et formulent les recommandations nécessaires au conseil municipal. Les membres du conseil sont présents dans ces comités consultatifs.

Mandat

Le Comité consultatif aura pour mandat de servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier, ou non, pour la modification des limites du Parc national du Fjord-du-Saguenay dans le secteur des dunes.

Un rapport des recommandations devra être déposé au Conseil municipal.

Rencontre du comité consultatif sur les dunes de Tadoussac

Date : Le mardi 13 janvier 2015, 13 :00

Lieu : Tadoussac, Caserne d'incendie

Participants :

De la municipalité de Tadoussac :

Marilyne Gagné
Bernadette Bender
Marie-Josée Guérin
Marie-Claude Guérin
Stéphanie Benoît
Stéphanie Legoffre
Claude Brassard
Éric Gagnon
Nadia Ménard

De la Sépaq :

Jérôme Gouron, directeur du parc national du
Fjord-du-Saguenay

Du ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs (MFFP)

Sylvie Desjardins
Isabelle Tessier
Geneviève Brunet

Absent : Pascal Côté

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié pour parler plus tôt dans la rencontre de l'historique de l'acquisition des terrains.

Présentation des participants

Chaque participant se présente en disant son lien avec le dossier du secteur des dunes et en exprimant brièvement ses motivations à faire partie du comité.

Les représentants du MFFP expliquent la différence entre le ministère et la Sépaq. Le MFFP est responsable des lois et des règlements concernant les parcs nationaux du Québec. Il est propriétaire du territoire. Il a confié le mandat de l'exploitation des parcs nationaux du sud du Québec à la Sépaq. La Sépaq est responsable de l'aménagement des parcs et de l'offre d'activités. Elle assure le respect des lois et règlement sur le territoire.

Transfert d'autorité entre deux ministères (en **bleu** sur la carte) :

- L'autorité de deux lots de tenure publique a été transférée par le MERN au MFFP pour les fins du parc. Également, un terrain appartenant au gouvernement fédéral (balise de navigation) a été transféré au MFFP.

Expropriation :

- En 1991, le gouvernement a entrepris des procédures d'expropriation pour devenir propriétaire des autres terrains identifiés en couleur sur la carte. Des avis d'expropriation ont été envoyés à tous les propriétaires concernés. Ces avis légaux mentionnaient que « l'expropriation de ces immeubles...est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour l'agrandissement du parc de conservation du Saguenay ».
- Certains propriétaires ont accepté l'offre monétaire qui leur a ensuite été faite par le gouvernement (en **orange** sur la carte).
- D'autres propriétaires ont contesté l'expropriation et ont finalement été expropriés (en **rose** sur la carte).

Les représentants du MFFP expliquent qu'il sera important de prendre en compte cet historique dans le choix de la solution. Il faudra tenir compte des conséquences légales et des aspirations des citoyens qui détenaient ces terres avant qu'elles deviennent la propriété du gouvernement.

Retour sur la limite proposée en consultation

La limite de parc proposée en audience (juin 2013), illustrée en jaune sur l'autre carte, ne comprend pas tous les terrains appartenant au MFFP, ces derniers étant illustrés en vert sur la même carte. Les représentants du MFFP expliquent que des rencontres ont eu lieu avec la municipalité de Tadoussac et les gens d'affaires avant les consultations publiques de 2013. Les objectifs de ces rencontres étaient de discuter du projet de modification des limites et du concept d'aménagement; de connaître les préoccupations; et d'ajuster le projet au besoin. La municipalité avait alors manifesté l'intérêt de faire un développement domiciliaire sur le plateau situé au sommet des dunes, près du lac de l'Aqueduc (projet à long terme). La municipalité considérait qu'il était aussi souhaitable de maintenir le sentier de motoneige situé dans la section nord du terrain donné par M. Molson. Le MFFP a donc entamé des démarches auprès des héritiers Molson pour obtenir leur approbation et l'acte de donation a été modifié en conséquence.

D'autres terrains au sud du chemin du Moulin à Baude et près de la rivière du Moulin à Baude ont aussi été considérés comme peu intéressants pour la conservation des milieux naturels. Ils ont donc été exclus de la proposition de limite de parc.

Un membre du comité questionne le MFFP sur ce qui adviendrait des terrains du MFFP qui ne seraient pas inclus dans les limites du parc national. Les représentants du MFFP expliquent qu'il existe une procédure réglementée pour de tels cas (règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics). Cette procédure pourrait faire l'objet d'une présentation lors d'une prochaine rencontre.

Statut de parc national

Les représentants du MFFP expliquent ce qu'est un parc national. Ils déposent un tableau qui résume les principales caractéristiques de ce statut.

Rôle d'un comité consultatif

Les comités consultatifs étudient les questions touchant leur domaine respectif et formulent les recommandations nécessaires au conseil municipal. Les membres du conseil sont présents dans ces comités consultatifs.

Mandat

Le Comité consultatif aura pour mandat de servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier, ou non, pour la modification des limites du Parc national du Fjord-du-Saguenay dans le secteur des dunes.

Un rapport des recommandations devra être déposé au Conseil municipal.

Les représentants du MFFP suggèrent de préciser les objectifs du comité. Il est convenu que les objectifs sont :

- de bien identifier les préoccupations des citoyens de Tadoussac, de la Sépaq et du MFFP;
- de définir le statut approprié pour protéger le territoire des dunes de Tadoussac;
- d'en définir la limite;
- de déterminer quel organisme sera responsable de la gestion du territoire;
- et de s'entendre sur un concept d'aménagement pour le mettre en valeur (quelles activités seront autorisées et dans quels secteurs).

Les membres du comité s'engagent à travailler à la recherche de consensus, et ce, dans le respect des diverses opinions. Certains membres réitèrent l'importance de trouver un consensus qui ira dans l'intérêt collectif, autant pour la population québécoise que pour les gens de Tadoussac. On rappelle qu'il sera impossible d'obtenir l'unanimité mais qu'il faut travailler à obtenir le meilleur consensus. Un plan B devra être envisagé pour les activités incompatibles avec le statut de protection qui sera proposé pour le territoire.

Échéancier : les membres du comité s'entendent pour déposer le rapport à la municipalité d'ici 1 an (hiver 2016). L'échéancier doit toutefois prendre en considération que la saison touristique pourrait amener une pause dans les travaux du comité.

Le MFFP offre d'assumer le secrétariat du comité, c'est-à-dire de rédiger les compte rendus et de préparer des projets d'ordre du jour. Il est aussi convenu que l'animation des rencontres sera partagée entre les membres du comité. Certaines rencontres pourraient avoir lieu entre les membres de Tadoussac seulement.

Lien avec les citoyens de Tadoussac

Les membres du comité s'entendent sur l'importance de bien informer la population tout au long du mandat du comité.

Il est convenu que le comité consultatif élaborera un plan de communication. Il est proposé que le plan de communication prévoie des moyens pour permettre aux citoyens de Tadoussac de s'exprimer et de réagir à l'information qui sera rendue disponible. Il sera également important d'aller chercher autant les opinions contre les propositions que les opinions d'appui.

**Rencontre du Comité consultatif
Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes
Mardi le**

**10 février
2015**

Présences : Maryline Gagné, _____
Bernadette Bender, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Stéphanie Benoit, _____
Stéphanie Le Goff, _____
Nadia Ménard, _____
Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____
Claude Brassard, _____

Absence : Éric Gagnon, _____

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Lecture de l'ordre du jour

Des points (3) au Varia ont été ajoutés à la dernière minute. Tous s'entendent pour laisser ouvert le Varia.

3. Lecture du PV de la rencontre du 13 janvier 2015

Suivant la lecture du procès-verbal de la rencontre du 13 janvier dernier et afin de partir les discussions sur une base préétablies, les participants ont retenu le relevé des propos suivants :

A. *Les représentants du MFFP suggèrent de préciser les objectifs du comité. Il est convenu que les objectifs sont :*

- *De bien identifier les préoccupations des citoyens de Tadoussac, de la SEPAQ et du MFFP;*
- *De définir le statut approprié pour protéger le territoire des dunes de Tadoussac;*

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le

10 février
2015

- *Le statut de parc national amène des restrictions dans la pratique de certaines activités;*
- *Le secteur des dunes représente une opportunité d'aller chercher une nouvelle clientèle touristique pour Tadoussac;*
- *Il est suggéré qu'une personne d'une municipalité située près d'un parc national fasse une présentation au comité pour montrer les avantages des parcs, et diminuer les irritants;*
- *Tadoussac est un village bruyant. Le secteur des dunes représente un bon potentiel pour offrir un peu de tranquillité aux visiteurs.*

4. Discussion libre

Voici les commentaires en vrac recueillis lors de la discussion libre : (En vrac)

- Dans un premier, il est proposé de dresser la liste des activités qui seront interdites à l'intérieur des limites du futur Parc national. Idéalement, cette liste devrait être intégrée dans un tableau en tenant compte de l'historique de celles-ci au passé, au présent et d'en un avenir potentiellement normé :
 - Activités motorisées (motoneige, motocross, VTT, etc.)
 - Activités de chasse (petits gibiers...)
 - Activités de cueillette de petits fruits, de champignons et de mollusques
 - Activités de promenades équestres ou de randonnées pédestres avec des animaux de compagnie
 - Activités sportives (ski sur sable, ski de fond, raquettes, deltaplane, vélos, etc.)
 - Activités de découvertes culturelles, patrimoniales et scientifiques (fours à chaux, fouilles archéologiques, observation des astres, etc.)
- D'autres préoccupations se sont ajoutées à la liste de celles apparaissant dans le procès-verbal :
 - Accessibilité à certaines zones
 - Accessibilité au fleuve

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le

10 février
2015

- Autres commentaires (Ajout madame Maryline Gagné) :
 - Il faut garder l'accès libre sur presque l'ensemble du territoire peu importe quelle entité en fera la gestion. Une tarification pourrait être incluse dans les activités qui seront pratiquées par les usagés ou sur les services qu'offrira le parc. L'accès au paysage qu'offre les dunes doit rester public et gratuit;
 - Peu importe la solution, il faut un minimum de gestion pour s'assurer que les lieux demeurent propres, sans camping itinérants;
 - Il faut miser sur la diversification de l'offre touristique pour assurer la pérennité de l'économie de Tadoussac. Les retombées économiques que représentent la création d'un parc financé par le gouvernement est probablement une bonne chose pour Tadoussac mais pas à n'importe quel prix. Le secteur des dunes a beaucoup de potentiel;
 - La possibilité qu'il y ait un partage dans la gestion du territoire est discutée. Cela pourrait être une solution afin qu'une partie du territoire soit consacrée aux activités qui ne sont pas permises à l'intérieur d'un parc.

5. Déterminer les pistes de solution

Ce point sera discuté lors d'un prochaine rencontre.

6. Varia

- Projet de Virginie Lamontagne : Celle-ci sera invités à la prochaine rencontre afin de présenter son projet de *PARC DES DUNES ISHPANAUAKAU NOUVEAU PÔLE PLEIN AIR, CULTUREL ET PATRIMONIAL À TADOUSSAC*;
- Invitation d'une municipalité vivant près d'un parc : Une ou des personnes seront invités à participer à une prochaine rencontre afin de partager leur expérience;

Rencontre du Comité consultatif Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le

17 mars 2015

Présences : Maryline Gagné, _____
Bernadette Bender, _____ - Absente
Marie-Josée Guérin, _____
Stéphanie Benoit, _____ - Absente
Stéphanie Le Goff, _____
Nadia Ménard, _____
Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____ - Absent
Éric Gagnon, _____ - Absent
Claude Brassard, _____

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les participants (es) et distribuent quelques documents d'information :

- Tableau comparatif des différents types de territoires publics aménagés aux fins de plein air et de tourisme au Québec – Pascal Côté
- Articles divers - MFFP

2. Lecture de l'ordre du jour

Lecture et modification de l'ordre du jour. En effet, en raison de l'absence de monsieur Laplante, l'ordre du jour a été modifié. Madame Lamontagne a été contactée afin de devancer le rendez-vous Skype.

3. Lecture du PV de la rencontre du 10 février 2015

Presque tous les participants (es) ont pris connaissance du PV de la rencontre du 10 février 2015. Seule madame Gagné a fait des commentaires qui ont été ajoutés au PV.

4. Rencontres SKYPE

- a. ~~16h20~~ : Pierre Laplante, directeur ATR Bas-Saint-Laurent

ABSENT : Vers 15h, monsieur Laplante s'est désisté pour des raisons de maladie. Il souhaite reporter cette rencontre.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le

17 mars 2015

La création de nouveaux sentiers et le travail de conservation qu'entend faire la SÉPAQ pourront être réalisés simultanément au déploiement de la première phase de développement des entreprises du PARC DES DUNES ISHPANAUAKAU. (Référence : Description du projet)

- Trois entreprises pourront être créées : le Centre culturel, le Spa Le Nordet et le Hameau nordique;
- L'opération de ces trois entités pourra se faire en collaboration (hybride) avec des promoteurs locaux;
- La première étape est le Centre culturel :

Le Centre Culturel ISHPANAUAKAU installé dans la Maison des dunes, permet la rencontre, le métissage culturel, la découverte, la transmission des savoirs et savoir-faire nord-côtiers et innus. C'est un lieu unique où les visiteurs auront aussi la chance d'échanger avec les artistes. (Référence : Description du projet)

La « Maison des dunes », un des derniers vestiges du patrimoine bâti du hameau du Moulin à Baude, reprend ici son visage communautaire. Tadoussac a d'abord été un lieu d'échanges commerciaux entre nations autochtones; la rencontre et le métissage culturels sont à l'origine de sa fondation. Tout naturellement, le Centre Culturel Ishpanauakau propose non seulement la découverte de ce patrimoine et la valorisation de son visage artistique contemporain, mais aussi la transmission des savoirs et savoir-faire nord-côtiers et innus. Le Centre est à la fois un lieu de diffusion, de création, de rencontre, de partage et d'apprentissage. Le Centre Culturel dans la Maison des dunes deviendra le lieu de rassemblement et de ressourcement des marcheurs et amoureux de la nature, qui pourront échanger sur leurs périples respectifs tout en s'abreuvant d'art. C'est l'oasis au retour de la marche ou l'arrêt ravitaillement avant de partir. Pour ajouter à l'ébullition de ce carrefour, les usagers pourront y approfondir leurs connaissances grâce aux ateliers et conférences offerts par le Centre Culturel Ishpanauakau. Beaucoup d'excellents artistes vivent sur la Côte-Nord. Peintres, musiciens, sculpteurs, conteurs, poètes... Le Centre Culturel les mettra en valeur, en organisant des concerts acoustiques, des créations en direct, des installations éphémères, des soirées de contes et plus encore.

Rencontre du Comité consultatif Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le 17 mars 2015

Il n'y a pas de blocs de glace éjectés, de fuites d'huile ou de pales tranchantes. Et corollaire particulièrement important : leurs éoliennes ne présentent aucun danger de blesser ou de gêner les oiseaux. Elles peuvent, à ce titre, être installées même dans des zones à forte densité de population: dans des parcs, sur des abris bus ou sur des bâtiments et elles fonctionnent tout aussi bien en période de gel. Un endroit tout désigné pour installer ces éoliennes serait le stationnement principal du site. (Référence : Présentation du volet Vision Éco énergétique)

- Des entreprises déjà présentes pourront s'intégrer au projet. Par exemple, les Amis de la ferme (équitation), l'OOT et la SEPAQ;
- C'est un projet innovateur et axé sur le développement durable.

(Voir le document)

5. Discussion libre – En vrac

- L'utilisation de l'eau de la rivière au Moulin à Baude suscite quelques interrogations quant à sa salubrité :
 - Rejet de produit de la ferme (Sacré-Cœur);
 - Coliformes;
 - Secteur à risque pour les glissements de terrains.
- Par contre, la rivière pourrait être mise à profit pour produire de l'électricité avec la technique des micros turbines. Ce procédé est plus intéressant que les systèmes éoliens;
- À une certaine époque, la municipalité de Tadoussac a commandé une étude pour réactiver le barrage de la rivière. Cette étude pourra servir à d'éventuelle analyse;
- Autres? À compléter par les participants (es), s'il y a lieu.

6. Varia

- Mise en place d'un parc: Étudier la possibilité d'inviter d'autres personnes à venir témoigner de leur expérience (Conseiller, OBNL, **Parcs régionaux**, Etc.);
- Obtenir les Actes notariés de la vente des terrains de la famille Molson.

Rencontre du Comité consultatif Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes Mercredi le

06 mai 2015

Présences : Maryline Gagné, _____
Bernadette Bender, _____ - Absente
Marie-Josée Guérin, _____
Stéphanie Benoit, _____ - Absente
Stéphanie Le Goff, _____
Nadia Ménard, _____
Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____ - Absent
Éric Gagnon, _____ - Absent
Claude Brassard, _____

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Lecture du PV de la rencontre du 17 mars 2015
4. Rencontres SKYPE ou TÉLÉPHONIQUE (À confirmer)

16h15 : Pierre Bossé, directeur de la Corporation Avantages Témiscouata.

Intérêt : Monsieur Bossé a participé au groupe de travail du projet de parc national du Lac-Témiscouata, à titre de représentant des gens d'affaires, milieu touristique Témiscouata.

16h20: Denis Ouellet, directeur du Parc national Témiscouata.

Intérêt : Monsieur Ouellet a participé au groupe de travail du projet de parc national du Lac-Témiscouata, à titre de directeur général du CLD de la MRC de Témiscouata.

Le maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Lac, monsieur Gilles Garon, a été contacté pour une entrevue. Aucun retour d'appel et de courriel.

5. Discussion libre – En vrac

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Mardi le

08-09 2015

Présences : Maryline Gagné, _____
Bernadette Bender, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Stéphanie Benoit, _____, **Absente**
Stéphanie Le Goff, _____ - Absente
Nadia Ménard, _____ - Absente
Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____, **Absent**
Éric Gagnon, _____, **Absent**
Claude Brassard, _____

Invité Skype : Denis Cardinal, directeur général
Parc nature de la Pointe-aux-Outardes

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les participants (es).

2. Lecture de l'ordre du jour

Suivant la lecture de l'ordre du jour, il est décidé que le VARIA demeure ouvert durant toute la rencontre.

3. Retour sur la rencontre du 18 juin 2015

Lecture du relevé de la rencontre publique du 18 juin 2015. Au-delà d'une certaine opposition, on peut constater une méconnaissance du dossier. Surtout en ce qui concerne la SEPAQ. (Voir en annexe)

4. Rencontre Skype de Denis Cardinal (18h30)

En préparation à cette rencontre d'information, monsieur Cardinal a reçu par courriel les documents suivants:

- Projet de modification des limites du parc national du Fjord du Saguenay
- PV de la rencontre de janvier 2015 avec le MDDEP
- PV des rencontres (3) du Comité consultatif
- PV de la rencontre publique du 18 juin 2015

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Mardi le

08-09 2015

Historique (Denis Cardinal)

- 1969** Le gouvernement du Québec fait l'acquisition de lots du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour y installer des infrastructures créant, en partenariat avec le milieu, le parc du « Bout de la Pointe ».
- 1982** Suite au désengagement du gouvernement provincial, les intervenants du milieu s'unissent pour conserver ce joyau environnemental québécois. C'est à partir de ce moment que le Parc prend son envol, les potentiels fauniques et floristiques étant graduellement mis en valeur.
- 1986** Création de La Corporation du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes grâce à l'implication de bénévoles.
- 1992** Une campagne de financement a permis l'installation de nombreux aménagements et infrastructures tels les pavillons d'accueil, les trottoirs de bois et les aires de jeux. Le tout pour une valeur de plus de 350 000 \$.
- 1998** Création du fonds de protection et de mise en valeur du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes (parrainage d'oiseaux et souper bénéfique).
- 1998** Le Parc Nature s'est impliqué dans plusieurs projets ayant pour but de sensibiliser la population ou d'aider au financement de ses activités. Entre autres, un projet de protection des battures avec les écoles primaires, une formation sur la bonne utilisation des VTT dans les milieux sensibles et la publication d'un livre de recettes avec les aînés.
- 2010** Création d'une formule originale de financement pour rejoindre l'ensemble du Québec: Le Parc Nature, ma parcelle de vie!

Informations générales

Incorporation :	1982 (Parc municipal)
Propriété :	Privé (Municipalité de Pointe-aux-Outardes)
Territoire :	3 km carré
Bail :	Emphytéotique de 25 ans
Taxes :	Exempt de taxes
Budget :	+/- 300 000\$
Financement :	Subventions et activités de financement

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Mardi le

08-09 2015

Visite guidée – Circuit d'interprétation sur la culture innue

Durée : 75 minutes
Tarif : 18,00 \$ (incluant le prix d'admission)
11,00 \$ pour les étudiants et l'âge d'or
Gratuit pour les enfants de 0-5 ans

Activités libres

Une journée est si vite passée au Parc Nature! Frisbee, ballons, baignade, jeux de plage et concours de château de sable sont des activités qui sauront vous divertir. Pour les plus jeunes, le Parc s'est doté d'une aire de jeux sous la forme d'un bateau de pirates.

Livret informatif disponible pour une visite autonome du parc.

Activités thématiques

Festival des oiseaux migrants de la Côte-Nord (session printemps)

Le Parc Nature devient un pôle important dans le Festival des oiseaux migrants organisé par l'observatoire des oiseaux de Tadoussac. Programmation à venir!

Journée et nuit portes ouvertes pour découvrir le Parc

- Circuit d'interprétation sur la culture innue
- Découverte du Marais salé en bateau pneumatique
- Sortie d'observation d'oiseaux avec le Club d'ornithologie
- Visite guidée – Découverte des écosystèmes du Parc
- Rencontre avec le Club de mycologie et des adeptes de plein air
- Découverte et identification des batraciens et de chauves-souris (Soirée)
- Soirée astronomie (Soirée)

Journée exploration et découverte

Découvrez les particularités de certaines plantes culinaires ou médicinales avec monsieur Derek Lynch, botaniste.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

08-09 2015

Journée mycologique

Cueillez, identifiez et dégustez en toute sécurité les champignons comestibles du Parc. Randonnée pédestre et observation des oiseaux sont des incontournables. Apportez votre lunch!

Observation des oiseaux migrateurs

Accompagnés par des ornithologues, observez et identifiez les oiseaux dans leur migration automnale. Apportez votre lunch!

Journée portes ouvertes sur l'automne

Venez observer les couleurs de l'été Indien et de la faune automnale. Randonnée pédestre et dégustation de produits du terroir sont des incontournables!

Activités scolaires

Observation d'oiseaux (périodes spécifiques)

Accompagné d'un guide, apprenez à observer et à identifier les quelque 240 espèces d'oiseaux déjà observées au Parc Nature, qui est un des meilleurs sites d'observation au Québec.

Durée : 120 minutes

Visite guidée – Circuit d'interprétation sur la culture innue

Durée : 75 minutes

Découvrir la vie marine

Accompagné d'un guide, participez à la capture et à l'identification de différentes espèces d'animaux marins.

Durée : 75 minutes

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

08-09 2015

Commentaires en vrac

- Lorsque la municipalité de Pointe-aux-Outardes a négocié avec le gouvernement du Québec pour l'obtention du territoire, elle a dû se plier à certaines obligations relatives à la conservation, la protection, l'éducation et la mise en valeur du territoire. Lors de la cession, aucune enveloppe monétaire n'a été proposée par le gouvernement;
- Divers statuts peuvent être envisagés :
 - Parc régional : Un parc régional est un espace naturel aménagé sur un territoire public ou privé, émanant d'une initiative locale ou régionale, dont la vocation dominante est récréative de plein air et qui attire une clientèle locale, régionale et touristique;
 - Gestion assurée par la MRC;
 - Processus complexe;
 - Pas d'aide financière.
 - Réserve naturelle : Une réserve naturelle est un territoire plus ou moins intégralement protégé par un règlement et divers procédures et moyens physiques et de surveillance, de manière volontaire, c'est-à-dire à l'initiative de son propriétaire ou à la suite d'une mesure imposée par un État ou une collectivité;
 - Terrain privé ou municipal;
 - Assure une protection perpétuel du territoire, sans restriction particulière;
 - Gestion peut être confiée à un OBNL.
- Peu importe le dossier, c'est la volonté collective d'une communauté qui prime. C'est un choix de société;
- Afin de bien cibler les besoins, il est IMPORTANT d'avoir un portrait à long terme (vision de développement) d'un projet ou d'une option

VEUILLEZ COMPLÉTER S'IL Y A LIEU

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Mardi le

19 janvier
2016

Présences : Maryline Gagné,
Bernadette Bender,
Marie-Josée Guérin.
Stéphanie Benoit,
Stéphanie Le Goff,
Nadia Ménard,
Marie-Claude Guérin, (Absente)
Pascal Côté, (Absent)
Éric Gagnon,
Claude Brassard,

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Lecture de l'ordre du jour

Suivant la lecture de l'ordre du jour, un point relatif au transfert d'un terrain dans le secteur des Dunes à la famille Molson a été ajouté au VARIA.

3. PV de la rencontre du 09 novembre 2015

Deux sujets prédominent la rencontre du 09 novembre dernier :

1. Les différentes options à étudier. Soit, que le secteur des Dunes visé dans le dossier de la délimitation d'un parc puisse devenir :
 - I. Parc national;
 - II. Parc régional;
 - III. Parc municipal;
 - IV. Terre publique;
 - V. Multi statut applicable sur le territoire visé.
2. Rencontre de travail avec le MFFP : TOUS acceptent la proposition du MFFP de retravailler ENSEMBLE le projet de parc et d'étudier, secteur par secteur, les limites territoriales, les activités permises et interdites, etc.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

19 janvier
2016

- Il sera IMPORTANT de faire parvenir au MFFP toutes les questions laissées en suspens afin d'obtenir des réponses dès la prochaine rencontre. Claude Brassard fera parvenir aux participants un projet en ce sens avant de faire le suivi avec le MFFP.

Il est intéressant de constater que les appréhensions des participants sont à l'image des résultats de l'audience publique qui s'est tenue en 2013. D'ailleurs, l'ensemble des membres du Comité recevront une copie du rapport afin d'en faire, ou refaire, la lecture.

Les membres recevront aussi le projet de proposition préparé à l'époque par le département du Tourisme, de la culture et du patrimoine qui suggère quelques pistes de solutions.

5. Étude des limites proposées

Éric Gagnon présente la proposition que les membres du Conseil municipal de l'époque ont proposée. (Dans le secteur de la Caye à Edgar)

6. Échéancier

Voici les prochaines étapes :

- 15 ou 19 février prochain : Rencontre du MFFP
- Étude des options (6)
- Rencontre des citoyens (es)
- Recommandation du Comité d'orientation

7. Varia

- Transfert d'un terrain par le MFFP à la famille Molson : Les membres du Comité d'orientation recevront par courriel le document légal relatif au transfert d'une portion de terrain au sud du chemin Moulin à Baude.

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes

Lundi le 25 avril 2016

Présences : Maryline Gagné, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Stéphanie Benoit, _____
Stéphanie Le Goff, _____
Nadia Ménard, _____
Marie-Claude Guérin, _____
Geneviève Brunet, _____
Sylvie Rousseau, _____
Isabelle Tessier, _____
Jérôme Gouron, _____
Pascal Côté, _____
Claude Brassard, _____

Absents (es) :

Bernadette Bender, _____
Éric Gagnon, _____

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue, Claude Brassard

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Lecture de l'ordre du jour

Le point Varia demeure ouvert durant toute la rencontre.

3. PV de la rencontre du 19 janvier 2016

Le procès-verbal de la rencontre du 19 janvier 2016 a été acheminé à tous les participants afin d'être vérifié et entériné.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Lundi le

25 avril 2016

Le MFFP n'a pas le pouvoir de disposer d'immeubles excédentaires. Il doit faire appel à des lois qui sont sous la responsabilité du ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ou du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Le MFFP transfère alors l'autorité du territoire au ministère concerné, lequel procède ensuite à la cession.

Seul le MTMDET a le pouvoir de vendre les terrains déclarés excédentaires du gouvernement et ce, selon le Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics :

- Le MTMDET doit d'abord offrir ces immeubles aux autres ministères du gouvernement qui ont démontrés un intérêt à les acquérir pour leurs besoins. Advenant qu'aucun ministère n'ait démontré un intérêt, le MTMDET doit l'offrir à la municipalité concernée à la valeur marchande. Deux clauses seront obligatoirement inscrites dans l'acte de vente :
 - À la suite de son acquisition, si la municipalité décide de revendre les immeubles, elle devra le faire par un appel d'offre public;
 - Durant les 5 années suivantes la signature de l'acte de vente, la municipalité devra verser au MTMDET la différence entre le prix inscrit à l'acte notarié et le prix convenu par la municipalité pour sa vente.
- À partir du moment où le MFFP transfère les terrains au MTMDET, il n'a plus le droit de regard sur la suite du dossier;

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Lundi le 25 avril 2016

- Pour ce faire, la municipalité devra fournir un plan d'affaires détaillé de l'utilisation du ou des terrains qui lui seront cédés et préciser pour quelles fins elle souhaite que le terrain soit cédé;
- La municipalité devra aussi fournir des documents prouvant que le projet est réalisé;
- Les fins mentionnés dans l'acte de cession devront toujours être les mêmes. La municipalité ne peut changer la vocation du site sans l'approbation du MERN.

MCO : La municipalité envisage que certains lots soient cédés gratuitement pour des fins de parc public, alors que d'autres lots pourraient lui être vendus, par exemple pour permettre des développements domiciliaires. Le comité étudiera chaque secteur et fera des propositions de projets.

MFFP : Si le projet touche les deux règlements, les lots devront être morcelés. Les coûts d'arpentage seront à la charge de la municipalité.

MCO : Est-ce que la Communauté Innue peut s'intégrer au processus et revendiquer des terres et les obtenir?

MFFP : Une vérification sera faite auprès du gouvernement du Québec.

Autres (En vrac)

MCO : Tous s'entendent pour que le dossier progresse rapidement et que les terres demeurent publiques.

MCO : L'un des scénarios les plus probants est qu'il y ait deux parcs : l'un municipal et l'autre national.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Lundi le 25 avril 2016

- Observation de paysage;
- Randonnée en vélo de montagne;
- Piste cyclable.

5. Étude des limites proposées/Autres scénarios

- Le MFFP propose une limite qui est bien reçue tant par le MFFP, la Sépaq et le comité d'orientation. Il reste quelques points à discuter avant d'en arriver à une limite finale.
- Le MFFP et la Sépaq étudieront un projet de concept d'aménagement pour le secteur et le présenteront lors de la prochaine rencontre du comité.
- Le comité d'orientation étudiera un projet de parc municipal pour une portion du secteur.

6. Varia

- Logement saisonnier : une problématique à discuter au sein de la municipalité et à régler rapidement.
- Le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles interdit la circulation de VTT sur les plages du littoral du Fleuve Saint-Laurent. La circulation en VTT est donc interdite sur la plage de la dune inférieure.
- S'il devait y avoir une présentation à la famille Molson sur les nouvelles limites, il sera IMPORTANT d'utiliser le terme « parc ». De plus, lors de cette présentation, le plan de développement de la municipalité devrait être complété et final.
- Certains membres du comité souhaitent que l'accès à la grande dune soit gratuit pour tous (citoyens et touristes).
- Promenade sur la plage : Gratuité? Ça ne sera pas possible.

**Rencontre du Comité consultatif
Dossier Secteur des Dunes
Mercredi le**

**12 octobre
2016**

Présences : Stéphanie Benoit, _____
Stéphanie Le Goff, _____
Nadia Ménard, _____
Bernadette Bender, _____
Éric Gagnon, _____
Claude Brassard, _____

Absences: Maryline Gagné, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue aux participants.

2. Lecture du procès-verbal du 25 avril 2016

Le procès-verbal est accepté tel que présenté aux participants.

3. Mise à jour du dossier

a. Échos du MFFP

Claude Brassard a contacté les responsables du MFFP afin de faire le point et vérifier si la proposition des nouvelles limites (voir PV de la rencontre du 25 avril 2016) est acceptable légalement par le MFFP et le gouvernement du Québec.

**Tableau de présentation
Les avantages et désavantages
Divers scénarios**

Scénarios proposés à partir de la première proposition des limites du parc. (Voir plan)

Scénarios	Avantages	Désavantage
1. Création d'un parc	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion assurée par la SEPAQ; • Mise en valeur du territoire; • Gratuité pour les citoyens (es) de Tadoussac (conditionnel); • Diversification de l'offre touristique; • Pôle d'attraction; • Machine publicitaire de la S.E.P.A.Q (beaucoup publicité dans grands médias); • Force (budgétaire et autre) d'un réseau de parc nationaux; • Qualité des activités d'interprétation, campings, sentiers, etc...; • Possible que la zone du stationnement (dunes) pas incluse dans le parc; 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de territoire; • Perte d'espaces récréatifs pour les citoyens (es) et les touristes; • Accès limités aux Dunes; • Compétition potentielle pour l'hébergement (Camping); • Règlements qui peuvent être restrictifs pour plusieurs activités; • Pour le moment, interdiction chiens (projets pilotes en cours dans certains parcs); • Perte d'une activité gratuite pour la clientèle touristique (il n'en coûte présentement rien pour aller se balader aux dunes); • Possible perte de clientèle pour l'OOT (à cause des coûts pour le droit d'accès);

	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration possible avec la municipalité sur des projets... par exemple la piste cyclable qui était prévue au projet initial. 	
<p>2. Statu quo (Aucun parc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de transfert des terres à la municipalité de Tadoussac, dans le respect des règles et de Lois en vigueur; • Possibilité pour certains citoyens de racheter leurs terres (ce qui peut aussi être un désavantage....). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le transfert des terres publiques devra suivre un processus régi par la Loi (Voir le procès-verbal de la rencontre d'avril 2016); • Dans le cas d'un transfert des terres à la municipalité de Tadoussac, le processus s'avère complexe; • Coûts d'entretien, de contrôle et de surveillance assumés par les citoyens de Tadoussac; • Coûts pour l'achat du terrain à sa valeur marchande (si vendu par le Ministère des ressources naturelles).

<p>4. SEPAQ + Promoteur OBNL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cession des droits de gestion du territoire à une organisation à but non lucrative; • Désengagement financière de la municipalité de Tadoussac; • Tous les avantages énumérés au scénario 1, pour la partie parc national; • Diversification de l'offre touristique (promoteurs). 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de voir un projet de commerce pour aider à financer la gestion du territoire; <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans un tel scénario, le processus de transfert devient plus complexe pour le transfert des terrains. • L'OBNL devra être rentable pour survivre... donc déterminer des moyens de rentabiliser : droits d'accès, boutique, coûts divers, hébergement, etc....
<p>5. SEPAQ + Parc régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du territoire par la MRC HCN; • Rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles pour la pratique d'activités récréatives de plein air; • Favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources qu'ils supportent, qu'elles soient forestières, aquatiques, fauniques; 	<ul style="list-style-type: none"> • La municipalité régionale de comté peut, à l'égard d'un parc régional, adopter des règlements sur toute matière relative : <ol style="list-style-type: none"> 1. À son administration et à son fonctionnement; 2. À la protection et à la conservation de la nature; 3. À la sécurité des usagers; 4. À l'utilisation ou au stationnement de véhicules; 5. À la possession et à la garde d'animaux;

Rencontre mise à jour

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le 31 janvier 2017

Présences : Stéphanie Benoit, _____
Stéphanie Le Goff, _____
Maryline Gagné, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Éric Gagnon, _____
Pascal Côté, _____
Claude Brassard, _____

Absences: Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____
Nadia Ménard, _____
Bernadette Bender, _____

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue aux participants.

2. Remerciements aux membres du comité consultatif

Claude Brassard souligne l'apport exceptionnel des membres du comité consultatif pour l'évolution de ce dossier. Il les félicite pour leur assiduité à participer aux sessions de travail. Selon lui, cette session de travail sera la dernière du Comité consultatif. Le prochain rendez-vous sera en présence du Conseil municipal pour la présentation des scénarios possibles.

3. Étude du document de présentation pour le Conseil municipal

Commentaires :

- D'autres scénarios doivent être étudiés afin que la réflexion soit complète:
 - Scénario 6: Parc municipal pour l'ensemble du territoire;
 - Scénario 7: Acquisition complète des terres par la municipalité de Tadoussac;

**Rencontre du Comité consultatif
Dossier Secteur des Dunes
Lundi le**

10 avril 2017

Présents : Bernadette Bender, _____
Stéphanie Benoit, _____
Claude Brassard, _____
Pascal Côté, _____
Claire Ducharme, _____
Maryline Gagné, _____
Jérôme Gouron, _____
Catherine Grenier, _____
Marie-Claude Guérin, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Nadia Ménard, _____
Julie Nadeau, _____
Isabelle Tessier, _____

Absents : Éric Gagnon, _____
Stéphanie Le Goff, _____

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue et lecture de l'ordre du jour

Isabelle Tessier souhaite la bienvenue à tous les participants et, plus spécifiquement, à Claire Ducharme, directrice des opérations à la Sépaq et Catherine Grenier, vice-présidente exploitation parcs nationaux et campings à la Sépaq qui se joignent au Comité pour la première fois. Elle présente également Julie Nadeau qui assumera l'intérim de Geneviève Brunet actuellement en congé de maternité. Tour de table pour les présentations.

2. Retour sur le procès-verbal de la dernière rencontre du 25 avril 2016

Plus spécifiquement, un retour est fait sur le point 5 du procès-verbal qui résume les étapes qui devaient être réalisées par le Comité d'orientation (MCO) et par le MFFP-Sépaq.

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Lundi le

10 avril 2017

5. Étapes réalisées par le MFFP et la Sépaq depuis la dernière rencontre du 25 avril 2016

Considérant l'arrivée de nouvelles personnes à la Sépaq impliquées dans ce dossier, le MFFP et la Sépaq ont visité le secteur des dunes à l'automne 2016 pour dégager une vision de mise en valeur d'ensemble pour ce secteur.

Une réflexion s'en est suivie et a donné lieu à de nouvelles perspectives pour ce secteur ; considérer la création du parc national des dunes de Tadoussac plutôt que l'agrandissement du parc national du Fjord-du-Saguenay.

L'établissement d'un nouveau parc national serait avantageux sur le plan des retombées économiques et sur le plan de la gouvernance. L'implication des citoyens de Tadoussac (des représentants) à la Table d'harmonisation mise en place par la Sépaq pour cet éventuel parc assurerait une participation accrue des citoyens de Tadoussac dans la gestion de ce site. Cela répondrait ainsi aux préoccupations émises par des citoyens qui souhaitent être partie prenante dans le développement du secteur des dunes.

6. Discussion sur une vision pour l'avenir du secteur des Dunes

Deux scénarios se dégagent : parc municipal ou parc national (nouveau parc)

Mentionnons que lors de la définition des limites, soit du parc municipal soit du parc national, des parties du secteur des dunes pourraient ne pas être incluses dans les limites pour répondre à d'autres besoins (ex. protection du bassin versant pour la prise d'eau potable de la Ville).

Pour évaluer la pertinence d'un statut, il est proposé d'établir des principes sur lesquels le comité pourrait s'entendre. Cette étape préalable à une décision éclairée fera partie des discussions de la prochaine rencontre.

Tous s'entendent sur l'importance de prendre le temps nécessaire afin de proposer éventuellement aux citoyens un projet d'avenir réfléchi et clair.

**Rencontre du Comité consultatif
Dossier Secteur des Dunes
Vendredi le**

19 mai 2017

Présents : Bernadette Bender,
Stéphanie Benoit,
Claude Brassard,
Claire Ducharme,
Jérôme Gouron,
Catherine Grenier,
Marie-Josée Guérin,
Nadia Ménard,
Julie Nadeau,
Stéphanie Le Goff,

Absents : Éric Gagnon,
Maryline Gagné,
Pascal Côté,
Marie-Claude Guérin,
Isabelle Tessier,

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue et lecture de l'ordre du jour

Julie Nadeau souhaite la bienvenue à tous les participants. Catherine Grenier explique le déroulement de l'atelier.

Principes directeurs pour l'établissement d'un parc national aux Dunes de Tadoussac

- 1) **Activités et services** : Importance de miser sur l'unicité du territoire et de son histoire afin d'offrir des activités et services qui le caractérise, se distingue de l'offre régionale voir même de l'offre traditionnelle offerte dans les parcs nationaux. Cette offre pourra, en misant sur le potentiel évènementiel et la force des partenariats, compléter l'offre existante à Tadoussac et tirer profit du potentiel des différentes saisons.
- 2) **Gouvernance – Concertation – Implication** : Mise en place d'une réelle concertation par le biais d'une table d'harmonisation qui permettra l'implication du milieu dans le respect. Une gestion participative permettra de développer une compréhension commune sur les préoccupations, de prendre en compte les besoins et d'établir des partenariats. Par ce maillage, un sentiment d'appartenance et de fierté pourra se développer.
- 3) **Potentiel du développement touristique et retombées économiques** : Par son potentiel touristique, le développement du secteur des Dunes de Tadoussac contribuerait à la diversification du potentiel touristique de Tadoussac et à sa pérennité. Une visibilité à l'échelle nationale et internationale augmenterait la notoriété de Tadoussac et inciterait le visiteur à rester plus longtemps dans la région. Cela générerait des retombées économiques en plus d'offrir des emplois aux jeunes du milieu s'avérant une relève d'importance.
- 4) **Mise en valeur et activité d'interprétation** : La mise en valeur du secteur s'appuierait sur une vision du milieu en liant l'expérience, l'éducation et l'interprétation en tenant compte de l'histoire du territoire et de ses richesses qu'on y trouve tel les fours à chaux, la maison des Dunes, bain de boue, un ciel la nuit, l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac.
- 5) **Conservation** : La mise en valeur du territoire doit tenir compte de l'importance de la conservation du milieu naturel et le maintien du paysage. Il faut aménager les lieux de façon à inciter les visiteurs à conserver un environnement propre et invitant.
- 6) **Développement du territoire – Zonage** : Zoner le secteur des Dunes de Tadoussac en conciliant différents usages tel que chien en laisse, balade à chevaux et conservation du milieu. La gratuité pour les citoyens de Tadoussac à l'ensemble du territoire doit être maintenue. De plus, l'accès au point de vue aux touristes de passage doit être gratuite. Une signalisation accueillante est favorable pour conserver l'esprit des lieux. Dans un esprit de sécurité, les véhicules hors route pourraient être réglementés dans un secteur hors parc.

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Vendredi le

16 février
2018

Caserne 67
408, rue du Bateau-Passeur (Halte routière)
Vendredi le 16 février 2018 - 15h00

Présences : Charles Breton, maire, _____
Mireille Pineault, conseillère municipale, _____
Stéphane Roy, conseiller municipal, _____

Maryline Gagné, _____
Bernadette Bender, _____
Stéphanie Benoit, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Nadia Ménard, _____
Pascal Côté, _____
Éric Gagnon, _____
Claude Brassard, _____

Absents (es) : Stéphanie Le Goff, _____
Marie-Claude Guérin, _____

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal présents ainsi qu'aux membres du Comité d'orientation. Il invite le maire, monsieur Charles Breton, à prendre la parole. Ce dernier souligne l'importance de ce dossier qui touche directement une partie du territoire de Tadoussac. Un dossier à caractère environnemental et touristique qui touche directement la sensibilité des citoyennes et des citoyens de Tadoussac.

Il en profite pour souligner la qualité du travail effectué par le Comité d'orientation et souhaite que les orientations proposées permettent de franchir un autre pas vers une solution viable et réalisable et ce, dans le respect des attentes de la majorité.

2. Lecture de l'ordre du jour

Claude Brassard présente sur écran les grandes lignes des sujets qui seront discutés lors de la rencontre :

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Vendredi le

16 février
2018

- Plus grande latitude décisionnelle dans la gestion du parc municipal :
 - Offrir des activités complémentaires et interdites dans le parc national;
 - Encadrement de toutes les activités.
- Possibilité d'entente de gestion avec le gestionnaire du parc national.

Les désavantages :

- Coût d'entretien de gestion du parc municipal et augmentation des RH municipales;
- Encadrement de certaines activités dans le parc municipal (règlements, surveillance et contrôle).

IMPORTANT : Valider auprès du MFFP cette option.

Scénario 7: Acquisition des terres (-) ou cession (6)

Il sera important de valider le coût d'achat de ces terres à la valeur du marché et ce, afin que cette option soit pris en considération. Il y a aussi l'acquisition par donation du MFFP pour faire de l'ensemble du territoire un parc municipal.

Les avantages :

- Récupération des terrains par la municipalité de Tadoussac;
- Gestion de l'ensemble du territoire.

Les désavantages :

- Obligation envers le MFFP et redevances en cas de vente de terrains;
- Coût des opérations.

Scénario 8: Parc national des Dunes de Tadoussac (Positif)

C'est un scénario qui présente des avantages économiques intéressants mais qui devront être validés : retombées économiques, nombre d'emploi, etc.

Les avantages :

- Page blanche : implication citoyenne et municipale dans la mise en place d'un nouveau parc (table d'harmonisation);
- Retombées économiques (Investissement, création d'emplois, etc.).

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Vendredi le

16 février
2018

5. Discussion libre (En vrac)

- L'option 3 demeure un bon compromis pour l'ensemble des citoyens;
- Il ne peut y avoir de statu quo. Seules les options retenues sont réalisables;
- Il aurait été intéressant d'avoir l'opinion de la communauté anglophone sur le sujet;
- Il sera important de valider auprès du MFFP le volet « donation » de la famille Molson. Qu'elle sera l'impact sur l'option retenue;
- L'option 8 propose de nombreux avantages au niveau du développement économique de la municipalité de Tadoussac : la promotion à l'internationale, la création d'emplois, etc.;
- Tadoussac peut gérer son avenir : pourquoi ne pas obtenir l'ensemble des terres et en faire la gestion? La gestion pourrait être donnée à un OBNL;
- Il n'est pas facile de trouver des organisations ou des personnes prêtes à s'investir dans un tel projet de gestion de territoire. Ça prend une réelle volonté du milieu;
- Il n'y a pas de miracle : l'argent qui sera consenti pour la gestion d'une portion du territoire ou de l'ensemble du territoire proviendra des taxes municipales à moins que le parc s'autofinance à 100%.
- Tout est une question « d'argent ».

6. Prochaine étape

- Le Comité d'orientation insiste pour obtenir les informations manquantes aux trois options proposées afin qu'une décision éclairée soit prise;
- Que la possibilité d'un référendum sur la question soit envisagée;
- Que le Conseil rencontre le MFFP pour faire le point et valide certaines informations (Exemple : option 3);
- Que les membres du Comité d'orientation demeurent en poste et soient informés des développements et des orientations du Conseil.